



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUIN 2026 | VOLUME 38 | NUMÉRO 05



L'été arrive!

3-4

RAPPORT DU MAIRE
SUR LES
FAITS SAILLANTS

8

DEMANDES
DE PERMIS
EN LIGNE

13

CALENDRIER
DES ACTIVITÉS
ESTIVALES

18

STATION DE LAVAGE
POUR LES
EMBARCATIONS NAUTIQUES

28

INITIATIVE CITOYENNE
POUR CÉLÉBRER
LES ARBRES MATURES

**Fossambault**
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN
Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



FRANÇOIS BÉGIN
District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD
District #2
Mairesse suppléante
district2@fossambault.com



LOUIS CLOUTIER
District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY
District #4
district4@fossambault.com



EMMANUELLE ROY
District #5
district5@fossambault.com



ROBERT GENEST
District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUIN 2026 | VOLUME 38 | NUMÉRO 05

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} juillet 2026

DATE DE TOMBÉE : 12 juin 2026

**CONCEPTION GRAPHIQUE,
MONTAGE ET IMPRESSION** :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 150 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et
directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire

François Bégin :

conseiller municipal, responsable des communications

Jacques Arsenault : directeur général, trésorier et greffier

Cindy Larouche-Knox :

secrétaire-réceptionniste, Service des travaux publics

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce document dans le but d'alléger le texte.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

9 JUIN ET 14 JUILLET • 19 H

Les séances sont diffusées en direct en visioconférence
via le site Internet de la Ville. Il est également possible d'assister aux séances
dans le respect des mesures de la Santé publique en vigueur.

**PRENDRE NOTE QUE LES
BUREAUX ADMINISTRATIFS
SERONT FERMÉS
LES 24 JUIN ET 1^{er} JUILLET**

LE MOT DU MAIRE



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Tel que requis par l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes sur le même rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Ce rapport financier et le rapport du vérificateur ont été préparés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Suite à la réalisation de leur mandat, les vérificateurs sont d'avis que les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situa-

tion financière de la Ville au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La réserve émise l'an dernier, relative à nos obligations liées à la mise hors service de nos immobilisations est maintenant corrigée; nos obligations en ce sens ayant été jugées non significatives par nos vérificateurs.

L'exercice financier 2025 s'est conclu par des revenus de 10 223 815 \$ et des charges de fonctionnement de 9 244 535 \$, soit un écart favorable de 979 280 \$, et ce, excluant les résultats des organismes. Nous concentrerons d'ailleurs notre analyse ultérieure sur les résultats des opérations propres à la Ville sans tenir compte des organismes apparentés afin d'alléger le texte.

Cet excédent de fonctionnement résulte principalement de recettes supplémentaires de 1 113 507 \$ couplées à des dépenses supérieures de 134 227 \$.

Les recettes supplémentaires proviennent notamment :

- des taxes foncières supplémentaires générées par les nouvelles constructions : 148 674 \$

- des droits de mutation et permis : 512 345 \$
- des revenus d'intérêts et autres : 239 038 \$
- des frais refacturés divers : 212 953 \$ (services rendus, incluant les activités de loisirs)

Nous sommes particulièrement satisfaits que l'écart excédentaire entre nos prévisions de dépenses et le réel soit de 1,47 %. Cela s'explique par une très grande rigueur dans la gestion dont tout le mérite revient à notre équipe et à nos employés. Évidemment, tout au long de l'année, notre suivi budgétaire nous a permis d'en connaître l'évolution et ainsi planifier si nous pouvions aller de l'avant avec quelques postes plus affectés par l'inflation et certaines opportunités. Le secteur ayant subi l'écart le plus important est celui des travaux publics. Il faut cependant faire attention, car certains travaux de voirie ont été effectués pour des tiers qui nous remboursent la somme engagée dans le cadre d'une entente sur les travaux municipaux. Autant au niveau de la voirie que des dépenses en hygiène du milieu, nous assistons au vieillissement de certaines de nos infrastructures. Des correctifs imprévus doivent être effectués en cours d'année, souvent en urgence. Nous ne pourrions reporter indéfiniment certains correctifs en attendant la solution globale à nos réseaux.

FÊTE DES PÈRES 21 JUIN



FÊTE DU CANADA 1^{er} JUILLET



LE MOT DU MAIRE (suite)

Enfin, la gestion financière et administrative a également fait l'objet de dépenses excédentaires. Ces dépenses difficilement planifiables en début d'année sont surtout imputables aux frais juridiques afin de faire respecter notre réglementation, particulièrement sur la bande riveraine et à d'autres honoraires professionnels, notamment la démarche visant la modification de la réglementation sur la navigation de plaisance. L'augmentation des assurances et les élections 2025 viennent compléter ce tableau.

Nous avons maintenu nos efforts dans notre lutte aux plantes exotiques envahissantes en poursuivant le mandat avec notre partenaire, la CBJC. Nous avons poursuivi les actions liées à la diagnose du lac afin d'avoir en main les données essentielles à une meilleure connaissance de son état et ainsi mieux intervenir pour les phases suivantes. Ces données nous sont essentielles non seulement dans le cadre du projet de règlement sur la navigation de plaisance, mais en soutien à toutes les décisions nécessaires à la préservation de notre lac conformément à notre Plan stratégique Fossambault 2050.

Ces éléments viennent confirmer la pertinence de maintenir et d'améliorer le modèle de planification budgétaire estimant le plus justement possible les dépenses et les revenus sécurisés afin d'éviter les risques liés aux nombreux imprévus jonchant notre chemin.

Excédents de fonctionnement et endettement à long terme

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, investissements en immobilisations, etc.), l'excédent ainsi dégagé fait que notre surplus non affecté s'élève à 2 339 380 \$ au 31 décembre dernier versus 1 457 865 \$ l'année précédente. À cette somme s'ajoutent différents fonds et revenus reportés (parcs, roulement, réserve pour imprévus, réserve pour boues des étangs aérés, infrastructures, etc., de même qu'un solde disponible de règlement d'emprunt) qui totalisent 1 532 898 \$ à la même date, pour un grand total de 3 872 278 \$. En 2025, c'est un montant de 415 093 \$ du fonds de roulement qui était engagé.

Notre endettement net à long terme, au 31 décembre dernier, s'élevait à 16 975 596 \$.

Si on ajoute notre quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes liés (MRC et La Régie verte), le total s'élève à 17 606 872 \$.

Mis en relation avec notre richesse foncière, il permet de mieux juger de nos efforts à la fois de maintien de nos actifs collectifs et de notre endettement global. En 2025, notre richesse foncière uniformisée était de 630 510 000 \$, ce qui implique que notre ratio d'endettement net s'élevait à 2,8 %, une augmentation imputable en partie aux investissements effectués pour les travaux des rues Boilard, du Quai et autres travaux de maintien des actifs. La pression fiscale de notre dette sur le budget, ou vu d'un autre angle, notre hypothèque collective, accapare 19,8 % du budget de fonctionnement.

Le maire,

Jacques Poulin

Plan pour une
économie
verte



L'HERBE À POUX Ça s'arrache !



Juin



Juillet



Août

Début des allergies au pollen

Votre
gouvernement

Québec



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



OUVERTURE DE LA STATION DE LAVAGE POUR EMBARCATIONS NAUTIQUES

L'ouverture de la station de lavage pour embarcations nautiques aura lieu au cours de la première semaine de juin pour ceux et celles qui n'ont pas encore mis leur embarcation à l'eau. Le printemps tardif a malheureusement entraîné des délais hors de notre contrôle.

Cette station, située à l'intersection des rues Martel et de l'Hôtel-de-Ville, sera ouverte tous les jours de 8 h à 17 h. Elle s'adresse exclusivement aux propriétaires d'embarcations nautiques. Il est donc interdit d'y laver une voiture, une motocyclette ou tout autre véhicule. Une surveillance par caméra sera effectuée.

Il est important de noter que l'accès à la station se fera par la rue Martel et que la sortie se fera par la rue de l'Hôtel-de-Ville. Nous vous deman-

ons de respecter le voisinage, en observant les heures d'ouverture et en limitant le bruit à celui généré par l'utilisation des équipements.

Pour toute question à ce sujet, vous pouvez communiquer avec l'hôtel de ville au 418 875-3133, poste 230.

TRAVAUX SUR LA ROUTE DE FOSSAMBAULT

Les usagers de la route de Fossambault seront heureux d'apprendre que nous avons amorcé les démarches visant la réalisation de travaux au cours de l'été.

Un règlement d'emprunt sera adopté sous peu, de même que le choix des professionnels. Nous procéderons par la suite à un appel d'offres public afin de sélectionner l'entrepreneur qui réalisera les travaux.

CAMION-RESTAURANT

C'est encore une fois la Poissonnerie Nêmeau qui assurera le service du camion-restaurant au cours de l'été. En plus du menu habituel, de la barbotine (slush) et de la crème glacée seront également offertes.

Nous vous informerons de la date d'ouverture dès qu'elle sera connue. Nous vous invitons à encourager ce commerce estival en découvrant ou en redécouvrant ses excellents produits.

ÉTATS FINANCIERS DE 2025

Monsieur le maire vous a fait part des très bons résultats obtenus en 2025 ainsi que de la bonne santé financière générale de notre Ville.

J'aimerais remercier l'équipe des cadres pour sa gestion rigoureuse des budgets respectifs, malgré les hausses de coûts observées dans plusieurs domaines. J'adresse également un mot de reconnaissance à l'ensemble du personnel pour sa précieuse collaboration à l'atteinte de nos objectifs.

NOUVEL EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Nous avons récemment procédé à la nomination de monsieur Jacquelyn Vachon au poste de journalier-opérateur.

Monsieur Vachon possède de nombreuses années d'expérience dans le milieu municipal, à la fois comme journalier et comme opérateur de machinerie. Il remplace monsieur Alexandre Raymond, qui n'est plus à notre service.

Nous lui souhaitons le plus grand succès dans ses nouvelles fonctions et lui offrons notre collaboration habituelle.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA



L'INFO·CITOYEN



L'INFO·CITOYEN



JOURNAL NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

fossambault-sur-le-lac.com



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026

Résolution 73-05-2026

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026

Résolution 74-05-2026

Adoption des comptes à payer au 30 avril 2026

Résolution 75-05-2026

État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2025

Résolution 76-05-2026

Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 77-05-2026

Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis sur la 5^e Rue, au Domaine de la Rivière-aux-Pins, et désigné sous le numéro de lot 4 745 754

Résolution 78-05-2026

Adoption du second projet de Règlement

numéro 12860-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021, dans le but de modifier certaines définitions et d'autoriser les caravanes dans la zone 12-REC

Avis de motion / Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle

Dépôt du projet de Règlement numéro 12870-2026 abrogeant le Règlement numéro 12640-2024 sur la gestion contractuelle

Avis de motion / Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault

Dépôt du projet de Règlement numéro 12880-2026 décrétant un emprunt maximal de 857 761 \$ pour des travaux de réfection de la route de Fossambault

Résolution 79-05-2026

Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

Résolution 80-05-2026

Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant (Food truck) au 141, rue Gingras, pour la période estivale 2026 / Poissonnerie Néméau 2023 inc.

Résolution 81-05-2026

Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs

Résolution 82-05-2026

Acquisition de la rue de l'Épervier / Lot 4 745 808 / Gestion immobilière Allard inc.

Résolution 83-05-2026

Intégration de la Municipalité au service de transport collectif de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution 84-05-2026

Restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires et pertes économiques au Québec



**Emménagez.
Branchez. Profitez.**

Dites oui à la technologie des grandes compagnies, avec le service humain des gens d'ici.

Internet
1 Gigabit/s
56 \$/mois*

Installation rapide et gratuite
418.849.7125
ccapcable.com

*Prix valide pour 6 mois. Certaines conditions s'appliquent.

Et si on repensait ensemble la façon de se déplacer?

Avec la plateforme SAUVÉR-SiGTiC, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac met à votre disposition des solutions de transport simples, accessibles et économiques :

UTILISER UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE MUNICIPAL QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN

PARTAGER VOS TRAJETS AVEC D'AUTRES CITOYENS
OFFRIR OU DEMANDER UN TRANSPORT EN QUELQUES CLICS

INSCRIRE VOTRE VOITURE POUR AIDER LA COMMUNAUTÉ... ET ÉCONOMISER

PLUS BESOIN D'AVOIR TOUJOURS UNE VOITURE DISPONIBLE.
VOUS CHOISISSEZ LA SOLUTION QUI VOUS CONVIENT, AU MOMENT QUI VOUS CONVIENT.
C'est ça, la mobilité intelligente : plus flexible, plus économique et plus écologique!



Ce service fait partie du projet pilote MaaS Québec, qui vise à améliorer les déplacements tout en réduisant les coûts et l'impact environnemental.

ESSAYEZ-LE. PARTAGEZ-LE. ADOPTEZ-LE.

Tous les détails via le site Internet de la Ville sous l'onglet
CITOYENS / Services d'autopartage et de covoiturage.

POUR AVOIR PLUS D'INFORMATIONS :

Le projet MaaS et la plateforme SAUVÉR-SiGTiC

Johanne Ouellet, vice-président YHC Mobilité

Bureau: 450 466-9710 • Cellulaire: 514 966-4507 • j.ouellet@yhccenvironnement.com

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



PETIT GUIDE POUR LES DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE

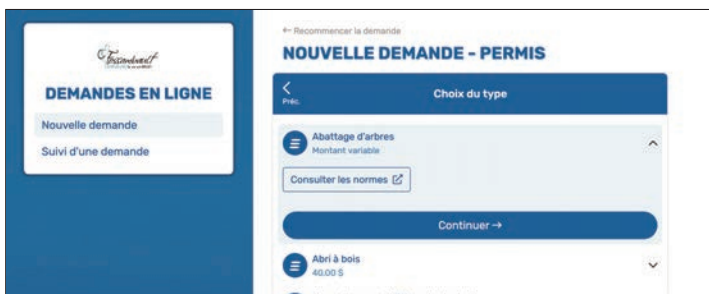
Rendez-vous sur le site Internet de la Ville.



Sélectionnez la tuile verte « demande de permis en ligne ».

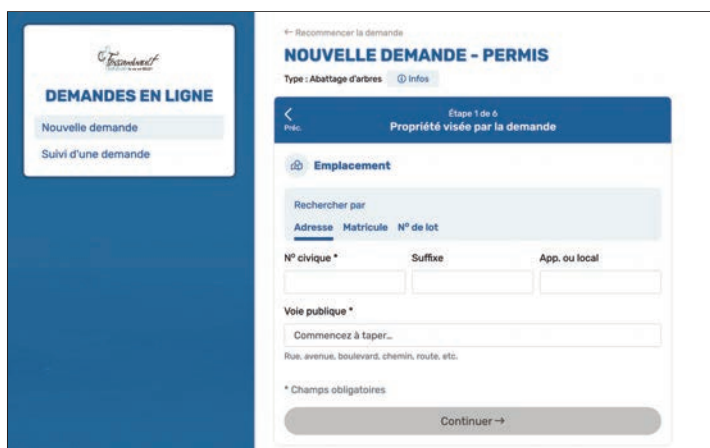


Sélectionnez le permis correspondant.



Complétez la demande avec les informations nécessaires et le cas échéant, téléversez les documents demandés.

*** NE PAS OUBLIER DE CLIQUER SUR « SOUMETTRE ».**



Une fois votre demande de permis envoyée, vous verrez apparaître un code confirmant votre envoi. Le service d'urbanisme, à la réception de votre demande, vous fera parvenir la facture. Cette dernière devra être acquittée par carte de crédit afin que votre projet soit étudié. Si ce dernier est conforme, vous recevrez par courriel un document à signer et à retourner.

Finalement, nous vous ferons parvenir via votre demande web votre permis et autres documents annotés par nos fonctionnaires désignés.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

| DATE DE TOMBÉE | RÉUNION DU CCU (jeudi) | RÉUNION DU CONSEIL (mardi) |
|----------------|------------------------|----------------------------|
| 23 JUIN | 2 JUILLET | 14 JUILLET |
| 21 JUILLET | 30 JUILLET | 11 AOÛT |
| 18 AOÛT | 27 AOÛT | 8 SEPTEMBRE |

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

DÉCHETS - SENSIBILISATION CITOYENNE

Des déchets, dont des cannettes et autres rebuts, sont régulièrement retrouvés dans les fossés et différents secteurs de la municipalité. Nous demandons la collaboration de tous afin de jeter vos déchets dans les endroits appropriés et de contribuer à garder notre territoire propre et agréable pour l'ensemble des citoyens.

DOS D'ÂNE (RALENTISSEURS)

Chaque année, nous installons des dos d'âne à des endroits spécifiques où la circulation des véhicules présente un danger. Ces ralentisseurs de vitesse sur notre territoire obligent les automobilistes à réduire leur vitesse. Nous vous demandons d'être très vigilants et de respecter la signalisation.



ARROSAGE DES PELOUSES

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage des pelouses avec l'eau de l'aqueduc municipal est autorisé uniquement pendant les périodes suivantes :

- ✓ pour les personnes résidant aux numéros civiques pairs : les jours pairs, entre 20 h et 24 h;
- ✓ pour les personnes résidant aux numéros civiques impairs : les jours impairs, entre 20 h et 24 h;

Il est interdit d'arroser les pelouses en dehors des heures ci-haut autorisées.

Il est aussi interdit à tout citoyen de s'alimenter à une autre propriété (en front, arrière et contigu) pour se prévaloir des dispositions du règlement lorsque l'arrosage de ses jardins et pelouses lui est interdit, sans avoir reçu, au préalable, l'autorisation de la municipalité.

STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule dans toutes les rues de la Ville ou sur la piste multifonctionnelle sous peine d'amende. En tout temps, votre véhicule doit être stationné sur votre terrain (Règlement numéro 2003-04-7850 art. 2).

DISTRIBUTION DE SACS CANINS

Afin de garder propres les parcs, la piste multifonctionnelle et les lieux publics, des sacs canins sont offerts gratuitement dans les distributeurs prévus à cet effet. Merci de prendre uniquement la quantité nécessaire. Nous vous rappelons que les excréments de chiens doivent être ramassés et jetés dans le bac à déchets, puisqu'ils contiennent des bactéries nuisibles à la santé.

ARROSAGE DES FLEURS, ARBRES, ARBUSTES ET JARDINS

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage des fleurs, arbres, arbustes et jardins avec l'eau de l'aqueduc municipal est autorisé, pourvu qu'un pistolet-arroseur à fermeture automatique soit utilisé.

REPLISSAGE ET RÉGULARISATION D'UNE PISCINE

Le remplissage d'une piscine exige l'obtention préalable d'un permis qui pourra être délivré pour nous permettre de gérer la demande en eau. Il est interdit de remplir une piscine sans avoir au préalable obtenu le permis de remplissage de piscine.

Il est également interdit à toute personne utilisant une piscine de la vider sans motif valable en remplaçant l'eau évacuée par l'eau de l'aqueduc municipal. Aussi, l'eau de chaque piscine doit être désinfectée et filtrée adéquatement afin d'empêcher sa pollution.

La régularisation du niveau d'eau d'une piscine est autorisée entre minuit et 6 h. Il est interdit de régulariser le niveau d'eau d'une piscine en dehors de ces heures.

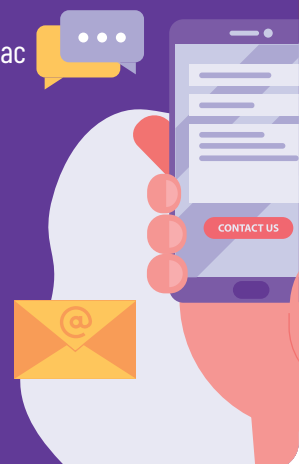
REQUÊTES EN LIGNE

- Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au fossambault-sur-le-lac.com

- Parmi les cinq sections en gras proposées dans le haut de la page, sélectionnez « **CITOYENS** »;

- L'option « **REQUÊTE EN LIGNE** »

- Vous serez ensuite dirigés sur la plateforme « **Voilà** ».





LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

MESSAGE DE PRÉVENTION INCENDIE



SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Nous sommes passés dans le cadre des visites préventives et vous étiez absents.

PROGRAMME D'AUTO-INSPECTION

À compléter pour votre sécurité!

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉL. URGENCE : _____

CELLULAIRE : _____

Retournez l'accroche-porte à la caserne, dans la boîte aux lettres

OU

compléter le formulaire d'auto-inspection avec ce code QR.




Abonnez-vous!
C'est gratuit!

Type d'habitation : Maison Garage détaché
Condo/Appartement Garage attaché

Nombre d'étages : _____

Possédez-vous des avertisseurs de fumée, à chaque étage, y compris au sous-sol? → OUI NON

Sont-ils fonctionnels? → OUI NON

Ont-ils plus 10 ans? → OUI NON

Sont-ils reliés à une centrale d'alarme? → OUI NON

Possédez-vous des avertisseurs de monoxyde de carbone? → OUI NON

Est-ce que votre panneau électrique est dégagé de tout objet, dans un rayon d'un mètre? → OUI NON

Possédez-vous un extincteur portatif dans votre résidence? → OUI NON

Est-ce qu'il y a un réservoir près de la résidence (ex. : propane)? → OUI NON

Si oui, quantité et endroit : _____

Vos sorties sont-elles bien dégagées? → OUI NON

Votre adresse civique est-elle visible de la rue? → OUI NON

Possédez-vous un plan d'évacuation pour diriger votre famille vers le point de rassemblement prévu en cas d'incendie? → OUI NON

POUR INFORMATIONS :
418 875-2758, poste 601
URGENCE 9-1-1

Depuis le mois de mai, le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat de faire des inspections résidentielles sur son territoire. Si votre quartier est concerné pour cette année, ne soyez pas surpris si un pompier cogne à votre porte afin d'inspecter votre résidence.

Le but de ces visites et de mieux faire connaître notre réglementation municipale en matière de sécurité incendie et de vérifier dans quelle mesure les citoyens s'y conforment. Les pompiers vérifieront, entre autres, l'installation et l'entretien de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Également, ils vous conseilleront sur divers équipements afin de prévenir les incendies et éviter les pertes de vies et matérielles.

Si jamais vous êtes absents lors de notre passage, un programme d'auto-inspection vous sera fourni pour inspecter vous-mêmes votre résidence afin qu'elle réponde à notre règlement sur la prévention des incendies et afin que votre demeure soit sécuritaire. De plus, le document à compléter se retrouvera également sur le site internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Voici comment s'y rendre : MENU > SERVICES > SÉCURITÉ > SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE > SÉCURITÉ INCENDIE > PROGRAMME DAUTO-INSPECTION.

Vous avez le mandat de remplir le programme d'auto-inspection et de le retourner à la caserne dans la boîte aux lettres ou par courriel à notre directeur adjoint à l'adresse suivante : etienne.labonte@villescjc.com.

Toutes les indications se trouvent sur le programme d'auto-inspection. Pour toutes autres questions, communiquez directement au Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au 418-875-2758 poste 604.



COMMUNIQUER POUR MIEUX SE COMPRENDRE NOUVEL OUTIL INTERACTIF POUR LES CITOYENS



Shannon, le 12 mai 2026 – C'est aujourd'hui que la MRC de La Jacques-Cartier lançait un outil interactif en collaboration avec le poste de la Sûreté du Québec de la MRC de La Jacques-Cartier. Fruit d'une étroite collaboration, ce nouvel outil a été conçu pour aider les citoyens à identifier la bonne démarche à suivre lorsqu'ils souhaitent signaler une infraction.

Les citoyens seront ainsi accompagnés par la policière Jess qui les guidera, que ce soit en discutant avec une intelligence artificielle, en répondant à un questionnaire ou en visualisant l'arbre décisionnel. Toutes situations en lien avec la sécurité routière, les infractions criminelles ou les règlements municipaux y sont abordés. Cet outil fournit aux citoyens une information simple, fiable et accessible, afin de mieux comprendre quand et comment contacter la police, quelle information sera à fournir et quelles sont les limites légales de l'intervention policière.

« Ce projet est né d'un constat dans nos municipalités que nos citoyens ne disposaient pas d'outils permettant de comprendre les étapes à franchir lors du signalement d'une infraction selon la situation vécue, notamment le niveau de priorité, le processus à suivre ou les informations à fournir. Ce nouvel outil permettra à nos citoyens de mieux comprendre le cheminement d'un signalement, les rôles, les pouvoirs et les obligations policières », a souligné le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Sébastien Couture.

« Cet outil clair et facile d'utilisation pour le citoyen permettra d'améliorer la compréhension de nos responsabilités respectives, de mieux comprendre les priorités d'assistance policière et la réalité du cadre légal dans lequel les policiers interviennent. Il permet surtout au citoyen d'avoir accès aux étapes qu'il aura à franchir et d'être accompagné, et ce, avant même le premier appel aux autorités locales », ajoute le directeur du Centre de services et du poste de la MRC de La Jacques-Cartier, Capitaine Jean-François Quellet.

L'outil est disponible sur le site Internet de la MRC de La Jacques-Cartier au mrcjacques-cartier.com.

PROGRAMMATION
LOISIRS ÉTÉ 2026

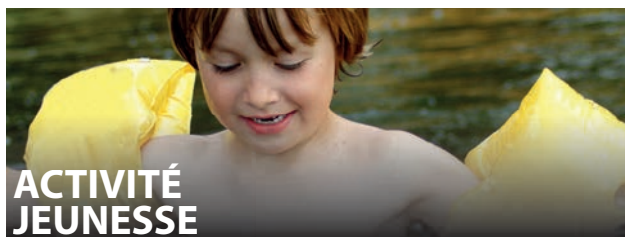


DÉCOUVREZ NOTRE PROGRAMMATION EN LIGNE

www.fossambault-sur-le-lac.com

SECTION LOISIRS & CULTURE / PROGRAMMATION ET INSCRIPTION

418 875-3133 • info@fossambault.com



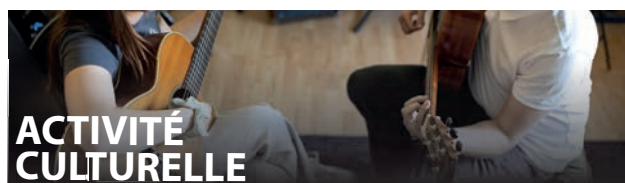
**ACTIVITÉ
JEUNESSE**

- Natation



**MISE EN
FORME**

- Cardio-Muscu-Stretching
- Yoga sur la plage



**ACTIVITÉ
CULTURELLE**

- Cours de guitare
et ukulélé



**LIGUES
RÉCRÉATIVES**

- Pickleball
- Pétanque

Restez branché sur votre Ville n'importe où via le service d'infolettre **L'INFO-CITOYEN**

ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS • SAISON 2026

6 JUIN MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS

Animation style "tailgate party"
Remise des médailles
Centre communautaire
Desjardins • 10 h à 14 h



13 JUIN

TRIO VIOLON ALTO ET VIOLONCELLE

Chapelle du Lac
20 h



À PARTIR DU 19 JUIN

VISITE GUIDÉE ET EXPOSITION

Chapelle du Lac
Vendredi au dimanche
12 h à 18 h



20 JUIN

SILVI TOURIGNY

Chapelle du Lac
20 h



22 JUIN

DÉBUT SÉCURITÉ MUNICIPALE SAUVETEURS PLAGE 7J/7



27 JUIN SOIRÉE BÉNÉFICE ET COCKTAIL

Hommage à Cat Stevens et Simon & Garfunkel avec Times it Was

Chapelle du Lac • 20 h



28 JUIN FÊTE DES VOISINS

DÉJEUNER-BRUNCH : 11 h à 13 h
GRAND MARCHÉ : 11 h à 14 h
VENTE CARTE DE PLAGE : 9 h à 15 h
Centre communautaire Desjardins



29 JUIN

CAMPS DE JOUR DÉBUT DE LA SAISON



12 JUILLET

CAMPS DE JOUR TRAVERSÉE DU LAC



16 JUILLET

PROMENADE À LA DEL ÉTOILE

Départ à la plage municipale vers 19 h



23 JUILLET

CINÉMA EN PLEIN AIR Marsupilami

Parc Fernand-Luchesi
À la tombée du jour



24 JUILLET

SOUPER DE LA CORPORATION NAUTIQUE DE FOSSAMBAULT (CNF)



31 JUILLET

FÊTE FAMILIALE

Activité remise au 1^{er} août en cas de pluie
Plage municipale - 11 h



1^{er} AOÛT

SPECTACLE BRUNO PELLETIER Scène extérieure

Chapelle du Lac
20 h



9 AOÛT

CAMPS DE JOUR OUVERTURE DES OLYMPIADES

Centre communautaire Desjardins - 18 h



9 AOÛT

COURSE DE BATEAU EN CARTON

Animation : 11 h à 15 h
Début des courses : 13 h
Plage municipale



10-14 AOÛT

CAMPS DE JOUR SEMAINE DES OLYMPIADES



14 AOÛT

FÊTE FERMETURE DES OLYMPIADES

Remise des médailles



15 AOÛT

COURSE LONGUE DISTANCE

Capitainerie du Domaine Fossambault



15 AOÛT

HOMMAGE À FIORI SÉGUIN ET CIE

Chapelle du Lac
20 h



16 AOÛT

FESTISPLASH

Parc Fernand-Luchesi



20 AOÛT

CINÉMA EN PLEIN AIR Super Mario Galaxie

Parc Fernand-Luchesi
À la tombée du jour



22 AOÛT

SPECTACLE MIREBELLE

Chapelle du Lac
20 h



22 AOÛT

DÉFI DU LAC

Centre communautaire Desjardins



12 SEPTEMBRE

SPECTACLE MAJOR-MORAN

Chapelle du Lac
20 h



13 SEPTEMBRE

SPECTACLE SAM VIGNEAULT

Chapelle du Lac
20 h



27 SEPTEMBRE

JOURNÉE DE LA CULTURE

Centre communautaire Desjardins • 11 h à 14 h



25 OCTOBRE

HALLOWEEN

Chapelle du Lac



13 NOVEMBRE

SPECTACLE ÉMILE BILODEAU

Chapelle du Lac
20 h



29 NOVEMBRE

SPECTACLE PALLADE MUSICA

Chapelle du Lac
20 h



WORK OUT DE LA CNF

Sophie Cloutier, ancienne commodore, souhaite continuer à s'impliquer activement dans sa communauté.

Elle vous invite à participer à des séances d'entraînement conviviales tous les mercredis à 19 h et samedis à 9 h 30, au Centre communautaire Desjardins, à partir du 1^{er} juillet.

C'est l'occasion parfaite de bouger tout en soutenant le financement de la CNF !

Tarif : 50 \$ pour tout l'été ou 5 \$ par séance (payable sur place en argent).



fossambault-sur-le-lac.com

NOS TERRAINS DE TENNIS

ÉVOLUENT POUR VOUS!

Des travaux seront réalisés en juin pour mieux répondre à vos besoins sportifs.

TRAVAUX EN JUIN



L'un des deux terrains sera converti en
4 TERRAINS DE PICKLEBALL!



NOUVEAUTÉ!
Accès **GRATUIT** pour toute la population à partir du **29 juin** durant la saison estivale.

AVANT LA PRÉSENCE DES SURVEILLANTS DE PARC (HORS-SAISON)



Vous souhaitez jouer au tennis?
Un dépôt est requis pour avoir accès aux terrains.



DÉPÔT DE 20 \$
à la réception de l'hôtel de ville.



Pour tous les résidents de Fossambault-sur-le-Lac



Profitez de nos installations et amusez-vous!



Merci de respecter les lieux pour le plaisir de tous!

www.fossambault-sur-le-lac.com

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

SÉCURITÉ MUNICIPALE - SAISON 2026



GARDIUM
SÉCURITÉ

Pour la saison estivale 2026, la sécurité municipale est assurée par l'agence Gardium Sécurité. À compter du 22 juin, des patrouilles seront en service 7 jours sur 7. En dehors de cette période, des patrouilleurs seront présents les fins de semaine, selon les conditions météorologiques.

HORAIRE DE SERVICE* :

- Dimanche au mercredi : 10 h à 23 h
- Jeudi : 10 h à minuit
- Vendredi : 10 h à 01 h
- Samedi : 10 h à 01 h

Pour joindre directement le patrouilleur en service, composez le 418 802-9112.

* L'horaire est sujet à changements sans préavis. Pour toutes urgence, veuillez contacter le 9-1-1

Calendrier 2026

Passé migratoire de la Jacques-Cartier

Juin

19 juin - Porte ouverte

Août

5 août - Amphibiens et reptiles

9 août - Activités fauniques pour la relève

16 août - Journée Desjardins

Juillet

5 juillet - Journée familiale

9 juillet - Science et histoire

11 juillet - Ferme Napolie



Passé Migratoire

55, Chemin de la Passe Migratoire, Cap-Santé, Québec, G0A 1L0
www.cbjc.org/passe-migratoire/

GRATUIT

**LE GRAND MARCHÉ
DE FOSSAMBAULT**

Pour information, pour
la location d'une table
au Grand Marché de Fossambault,
veuillez consulter notre
site internet.

FÊTE DES VOISINS

**Le conseil municipal est heureux d'inviter sa population
à SON BRUNCH D'OUVERTURE DE LA SAISON ESTIVALE 2026**

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS

145, rue Gingras

**DÉJEUNER-
BRUNCH**

**MAQUILLAGE
POUR ENFANT**

**POPBLOC
ESCALADE**

**LA JUNGLE
DE JACK**

DIMANCHE 28 JUIN

11 H à 13 H : DÉJEUNER-BRUNCH*

11 H à 14 H : ANIMATIONS ET GRAND MARCHÉ

www.fossambault-sur-le-lac.com

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

 **Desjardins**

*Prendre note que le déjeuner-brunch est réservé aux résidents seulement. Le site est accessible à tous.

CARTE DE PLAGE EN VENTE À LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE ENTRE 9 H ET 15 H



INVITATION

GRAND MARCHÉ DE FOSSAMBAULT

DIMANCHE 28 JUIN

11 H à 14 H

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES JARDINS

145, rue Gingras

Dans le cadre de la Fête des voisins, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac organise un GRAND MARCHÉ permettant de regrouper le concept de marché aux puces et marché public dans un même espace.

Vous désirez vendre des articles usagés en bonne condition?

Vous désirez vous faire connaître et vendre vos produits québécois?

Cette invitation s'adresse à tous les producteurs, artisans, travailleurs autonomes, familles et amis qui souhaitent avoir un espace de vente d'articles lors de la Fête des voisins.

**PLUS DE
600 PERSONNES
PARTICIPENT À L'ÉVÈNEMENT
CHAQUE ANNÉE**

**Location de tables
20 \$ / table**

Maximum de 3 tables par personne/entreprise
Dimension des tables : 6' x 2.5'

**AMBIANCE ET
BONNES AFFAIRES
SERONT AU
RENDEZ-VOUS!**

INSCRIPTION & INFORMATION

Si vous avez des questions ou des demandes particulières, veuillez écrire à alamarre@fossambault.com

www.fossambault-sur-le-lac.com

PROTÉGEONS NOTRE LAC!

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!



EMBARCATIONS
NAUTIQUES
SEULEMENT

NOUVELLE
**STATION
DE LAVAGE**
DES EMBARCATIONS
NAUTIQUES

GRATUITE!



LE NETTOYAGE DES EMBARCATIONS
EST OBLIGATOIRE
AVANT TOUTE MISE À L'EAU.



RETIREZ
les plantes,
boue et débris



VIDEZ
toute eau
accumulée



NETTOYEZ
soigneusement
votre embarcation



UTILISEZ
la station de lavage
avant l'accès au lac



UN GESTE SIMPLE POUR PROTÉGER
NOTRE LAC ET PRÉSERVER SA BEAUTÉ
POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

Merci de votre collaboration!



OUVERTURE PRÉVUE
DÉBUT JUIN

Horaire :
tous les jours de 8 h à 17 h

SITUÉE AU COIN DE
LA RUE DE
L'HÔTEL-DE-VILLE
ET DE LA
RUE MARTEL



USAGE RÉSERVÉ AUX EMBARCATIONS NAUTIQUES SEULEMENT.
MERCİ DE RESPECTER LES LIEUX ET L'ENVIRONNEMENT.

NOTRE LAC. NOTRE FIERTÉ. NOTRE RESPONSABILITÉ.



Chaque année, des déchets et des détritrus
sont jetés dans notre lac.

Ensemble, **gardons-le propre** pour :



NOS ENFANTS



LA FAUNE



LES ACTIVITÉS
NAUTIQUES



LES GÉNÉRATIONS
FUTURES



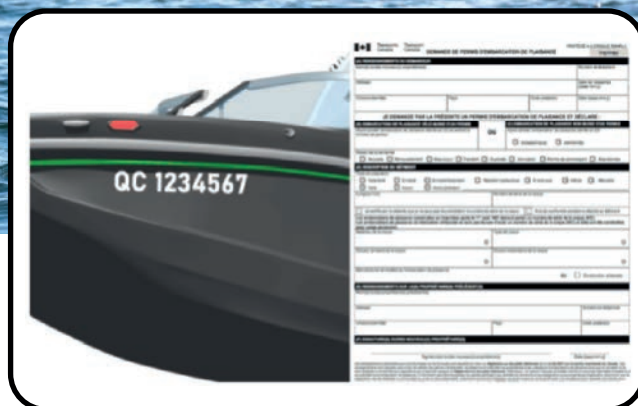
MERCI
DE RAPPORTER
VOS DÉCHETS.

Le lac n'est pas une poubelle.

AGISSONS ENSEMBLE !

VIGNETTE D'EMBARCATION OBLIGATOIRE

**VALIDE POUR 3 ANS
2026-2027-2028**



Dans le but, entre autres, d'éviter l'introduction d'espèces indésirables dans nos plans d'eau, comme le myriophylle à épis, la Ville a pris plusieurs mesures au cours des dernières années. Ces plantes sont une menace et peuvent se reproduire à grande vitesse ayant un impact majeur sur notre biodiversité, voire même sur les valeurs immobilières.

Afin de pallier à ce problème pratiquement éradicable, toutes les embarcations à moteur mises à l'eau sur le lac à partir de Fossambault-sur-le-Lac devront être munies d'une vignette d'embarcation.

Qui doit se procurer une vignette?

La vignette d'embarcation est dorénavant obligatoire pour toutes les embarcations à moteur navigant sur le lac.

Comment faire une demande de vignette d'embarcation?

Les formulaires sont disponibles via le site Internet de la Ville à www.fossambault.com. Les détails pour présenter une demande y sont indiqués. Vous pouvez également contacter la réception de l'hôtel de ville.

Sachez que le permis d'embarcation de plaisance émis par Transports Canada prouvant que vous êtes propriétaire de l'embarcation est obligatoire pour votre demande de vignette d'embarcation.

Qu'est-ce qu'un permis d'embarcation de plaisance?

Le permis d'embarcation de plaisance est le numéro inscrit sur les côtés de l'embarcation. La loi exige un permis pour toutes les embarcations de plaisance dont le moteur a une force de 10 HP (7,5 kW) ou plus. Vous devez toujours avoir à bord une copie du permis de l'embarcation de plaisance ou de votre immatriculation.

Combien coûte la vignette d'embarcation?

Le coût de la vignette est de 165 \$ plus les taxes applicables par embarcation. Cette vignette est valide pour trois ans (2026-2027-2028). Ce montant inclut l'utilisation de la station de lavage située temporairement sur la rue Martel à l'intersection de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Rampe de mise à l'eau des embarcations Résidents de Fossambault-sur-le-Lac seulement

La Ville poursuit son entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau. Par conséquent, pour les résidents de Fossambault-sur-le-Lac exclusivement, il sera possible d'effectuer la mise à l'eau de votre embarcation via cette descente ou toute autre descente autorisée par la Ville.

Le coût de ce service est de 150 \$ plus les taxes applicables par embarcation valide pour 3 ans.



CARTE D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE SAISON 2026

EN VENTE DÈS MAINTENANT

Crédit photo Simon Clark

La carte de plage est obligatoire à chacune de vos visites. Le coût pour la carte d'accès est de 75 \$ plus les taxes applicables. Chaque propriétaire a droit à une seule carte. La revente des cartes est strictement interdite.

La carte de plage est en vente dès maintenant. Vous pourrez vous la procurer **sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.**

**Dimanche 28 juin
9 h à 15 h**

L'hôtel de ville sera exceptionnellement ouvert le dimanche 28 juin, exclusivement pour la vente des cartes d'accès à la plage.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous devez mandater une personne et lui remettre une procuration afin qu'elle puisse acheter la carte en votre nom. Cette procuration devra être signée par le propriétaire de l'immeuble et contenir les éléments suivants : le nom de la personne que vous autorisez à signer à votre place et vos coordonnées (nom, adresse permanente, adresse à Fossambault-sur-le-Lac et votre numéro de téléphone).

Formulaire disponible sur le site Internet de la Ville

Afin de faciliter et d'accélérer le processus lors de l'achat de votre carte de plage, nous vous invitons à remplir le formulaire et à l'imprimer avant votre visite à l'hôtel de ville.



*Bâtir l'excellence,
avec expérience!*

**CONSTRUCTION
JEAN GRONDIN INC.**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CONSTRUCTION | RÉNOVATION | AGRANDISSEMENT

JEANGRONDIN.COM | 418 875-5297

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RBO 5711-1155-01

CINÉMAS EN PLEIN AIR



Apportez votre chaise
et vos friandises!

**Jeudi
23 juillet**

GRATUIT

**Jeudi
20 août**

**PROFITEZ DE L'ANIMATION
DE 19 H 30 À 20 H 30 AVANT LA NOIRCEUR**

**Parc Fernand-Lucchesi
À LA TOMBÉ DU JOUR**

En cas de pluie, l'animation sera à 18 h 30 et la
projection du film à 19 h 30 au Centre communautaire Desjardins

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

 **Desjardins**



ESPACES VERTS
RENÉ DROLET

Spécialiste du pavé uni

Excavation

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-
JACQUES-CARTIER (QUÉBEC)
418-933-2619

TECHNO ROUTE

INFORM@TIQUE

Réseau
Mise à jour
Consultation



Service à domicile sur tous systèmes informatiques
résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

BMR

Novago Coopérative

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
418 875-2734



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpenteur.com

T. 418-684-0005 POSTE 2227
650, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPENTEUR.COM



REMAX



AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ MILITAIRE
Fred speaks english! SIRVA | BGRS

Frédéric Masson
et son équipe

COURTIERS IMMOBILIERS
RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAL

NOUS ON VEND!
DEPUIS 2005

FrederickMasson.com

LIGNE DIRECT | **REMAX Accès**
418 875-5551 | 418 948-1519



*Votre notaire,
un partenaire
de confiance!*



Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.

Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



Éric Caire

Député de La Peltrie



**ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC**

418 877-5260

Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca

LA ZONE GALERIE PRÉSENTE AU FIL DU TEMPS Gaston Bouchard



Une exposition solo entièrement consacrée à l'oeuvre du peintre GASTON BOUCHARD, offrant une immersion complète dans son univers, nous permettant de découvrir les multiples facettes de sa vision sensible et touchante de l'art.



Heures d'ouverture

du 19 juin au 13 septembre de 12 h à 18 h

Du vendredi au dimanche (voir les détails sur le site Internet)

418 875-3133

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





ZONE spectacles

ZONE galerie

ZONE événements

ZONE patrimoniale

PROGRAMMATION 2026

LOUIS-JEAN CORMIER
SAMEDI 2 MAI • 20 H

STÉPHANIE BOULAY
SAMEDI 9 MAI • 20 H

HOMMAGE À PLUME LATRAVERSE
Guy Brière et Les Mauvaises Herbes
SAMEDI 16 MAI • 20 H

MICHEL PAGLIARO
SAMEDI 23 MAI • 20 H

TRIO VIOLON ALTO ET VIOLONCELLE
Collectif de la Cité
Une présentation de Desjardins
SAMEDI 13 JUIN • 20 H

SILVI TOURIGNY
Soirée d'humour
SAMEDI 20 JUIN • 20 H

Soirée-bénéfice
Cocktail dînatoire
HOMMAGE À CAT STEVENS ET À SIMON & GARFUNKEL
Time it Was
SAMEDI 27 JUIN • 20 H

Scène Extérieure
BRUNO PELLETIER
Une présentation de Desjardins
SAMEDI 1ER AOÛT • 20 H

HOMMAGE À FIORI-SÉGUIN ET CIE
Mathieu Grégoire
SAMEDI 15 AOÛT • 20 H

MIREBELLE
Soirée country
SAMEDI 22 AOÛT • 20 H

MAJOR-MORAN
SAMEDI 12 SEPTEMBRE • 20 H

SAM VIGNEAULT
Soirée d'humour
SAMEDI 26 SEPTEMBRE • 20 H

ÉMILE BILODEAU
VENDREDI 13 NOVEMBRE • 20 H

Un Noël Baroque
PALLADE MUSICA
Une présentation de Desjardins
DIMANCHE 29 NOVEMBRE • 20 H

CARTE PRIVILÈGE

RABAIS CHEZ NOS PARTENAIRES

PRÉVENTE EXCLUSIVE

25\$

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

[f /lachapelledulac](https://www.facebook.com/lachapelledulac)

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





ZONE
spectacles
▶▶▶

ZONE
galerie
▶▶▶

ZONE
événements
▶▶▶

ZONE
patrimoniale
▶▶▶

PROGRAMMATION
2026



TRIO VIOLON ALTO ET VIOLONCELLE

Collectif de la Cité

Une présentation de  Desjardins

SAMEDI 13 JUIN • 20 H

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

 /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac



6 JUIN

- 10H À 14H -

LE MARCHÉ DES PETITS ENTREPRENEURS

Centre communautaire
Desjardins

 Desjardins

 Fossambault
SUR-LE-LAC



**145 RUE GINGRAS ,
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**



FAIS PARTIE
DE LA
TRIBU

 CPE Joli-Coeur
Bureau coordonnateur
Collaborer • Apprendre • Grandir

418 875-0275

cpejolicoeur.ca

Ouvre ton service de garde à la maison
et sois **PAYÉE** pour le faire!

INCITATIF FINANCIER DE

2500\$

UNE NOUVELLE INITIATIVE CITOYENNE POUR CÉLÉBRER NOS ARBRES MATURES

Cet été, Fossambault-sur-le-Lac mettra à l'honneur l'un de ses plus grands trésors naturels : ses arbres matures.

Portée par madame Gisèle Grandbois, citoyenne de Fossambault-sur-le-Lac, cette nouvelle initiative citoyenne vise à sensibiliser la population à l'importance des arbres matures dans notre environnement et à encourager leur protection.

Pourquoi célébrer les arbres matures?

Les arbres matures jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie de notre communauté. En plus d'embellir nos paysages, ils contribuent à lutter contre les changements climatiques en captant le carbone, améliorent la qualité de l'air, procurent de l'ombre et de la fraîcheur durant les périodes de chaleur et offrent un habitat précieux à de nombreuses espèces animales.

Ils participent également à la stabilisation des sols, limitent l'érosion, atténuent les nuisances sonores et augmentent la valeur des propriétés.

Une initiative créative et rassembleuse

Au cœur de cette démarche se trouve une activité simple, originale et accessible à tous : la création de bracelets décoratifs pour les arbres matures.

Les citoyens seront invités à fabriquer des bracelets à partir de matériaux variés (bois peint, tissu, tricot ou autres créations artistiques) puis à les installer autour des arbres matures situés sur leur propriété. L'objectif est de mettre en valeur ces géants verts tout en créant un mouvement collectif de sensibilisation dans la municipalité.

Pour l'initiative, un arbre mature est défini comme un arbre ayant un diamètre de 30 cm (12 pouces) ou plus à hauteur de poitrine.

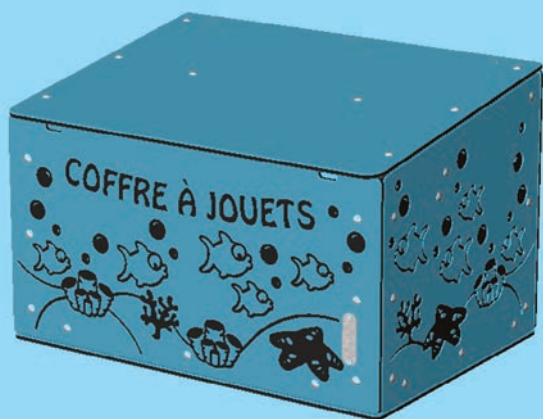
Une idée née de l'implication citoyenne

Le projet a été présenté au comité « ville nourricière » à la suite d'échanges entre madame Gisèle Grandbois et madame Manon Huard, conseillère municipale. Cette initiative illustre parfaitement la force des idées citoyennes et l'importance de la participation communautaire dans le développement d'actions concrètes pour l'environnement.

En juillet, participez au mouvement!

La population est invitée à laisser aller sa créativité et à participer à cette première édition en créant des bracelets pour les arbres matures de leur propriété pendant tout le mois de juillet.

Ensemble, célébrons les arbres qui contribuent chaque jour à la beauté, à la fraîcheur et à la richesse naturelle de Fossambault-sur-le-Lac.



COFFRES À JOUETS : POUR LE PLAISIR DU JEU LIBRE !

Des coffres à jouets sont disponibles dans nos espaces publics pour le plaisir des familles. Ils se retrouvent à la plage municipale ainsi que dans deux parcs de la municipalité : le Parc des Roses (rue du Carrefour) et le Parc Fernand-Lucchesi (rue des Étangs).

Accessibles à tous, ces coffres invitent les citoyens à déposer des jouets en bon état dont ils n'ont plus besoin, afin de leur offrir une seconde vie et de faire le bonheur d'autres enfants. Le coffre du parc Fernand-Lucchesi est accessible durant les heures de surveillance.

Cette initiative favorise le jeu libre, le partage entre familles et la valorisation des objets du quotidien, tout en contribuant à animer nos espaces publics.

ON CÉLÈBRE NOS ARBRES MATURES

LAISSEZ ALLER VOTRE CRÉATIVITÉ
CRÉEZ DES BRACELETS ET
ENTOUREZ VOS ARBRES MATURES
SUR VOTRE PROPRIÉTÉ


EN JUILLET



AGIR
pour nos
arbres



PARTICIPER
à une démarche
citoyenne



TRANSMETTRE
un héritage
durable



ENSEMBLE, PRENONS SOIN DES ARBRES QUI FONT
LA BEAUTÉ ET LA RICHESSE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC.



FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

11^e ÉDITION DES PRIX DU PATRIMOINE

C'est le 29 avril que la MRC de La Jacques-Cartier a dévoilé les lauréats des Prix du patrimoine du territoire, en présence d'élus de la région et des candidats. Ces prix, qui sont une initiative de Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches (CCNCA), sont remis tous les deux ans et visent à faire rayonner les réalisations qui mettent le patrimoine (vivant, bâti, religieux, paysager, etc.) en valeur de manière respectueuse et inventive.

Interprétation et diffusion

C'est la Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval qui s'est méritée à nouveau les honneurs dans la catégorie Interprétation et diffusion, cette fois pour la publication d'un blogue. La plateforme numérique a permis de mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel local et régional par des articles fondés sur l'analyse de documents d'archives et de témoignages replacés dans leur contexte historique. Une initiative qui a offert une meilleure compréhension des dynamiques historiques à travers des récits ancrés dans le territoire.

Conservation et préservation

Pascal Pépin, de Stoneham-et-Tewkesbury, a triomphé dans la catégorie Conservation et préservation pour la restauration de sa maison construite en 1895. La restauration des fenêtres, le remplacement à l'identique du revêtement de bois vertical et d'ornements extérieurs et l'intégration mesurée d'éléments contemporains témoignent de sa volonté profonde de préserver l'intégrité architecturale et l'authenticité du bâtiment.

Préservation et mise en valeur du paysage

Le projet de réfection de passerelles donnant accès à des secteurs emblématiques et à des points de vue stratégiques a fait décrocher le titre de lauréat aux Marais du Nord (Agiro). Par cette initiative, le paysage devient alors un support d'éducation et de sensibilisation favorisant une meilleure compréhension sur ce territoire et sa fragilité. L'organisme à but non lucratif met ainsi en valeur les perspectives naturelles sur le lac, les milieux humides et la faune environnante, permettant aux citoyens et visiteurs d'en bénéficier tout en étant en adéquation avec les valeurs de conservation du lieu.

« Chaque lauréat témoigne, à sa manière, de la richesse et de la diversité de notre patrimoine collectif. Je félicite chaleureusement ces gardiens du patrimoine et les remercie d'être des ambassadeurs qui gardent notre héritage patrimonial bien vivant et le transmet aux générations d'aujourd'hui et de demain », a mentionné le préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et maire de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Sébastien Couture.

EMBARQUE | GRATUIT DANS LE BUS | TOUT L'ÉTÉ



tcjacquescartier.com





COMMENT SE DÉBARRASSER DES ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EVEE)?

Une espèce végétale exotique envahissante est un végétal introduit hors de son aire de répartition naturelle. Son établissement et sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société. Quelques exemples sont la renouée du Japon, le roseau commun (phragmite), le nerprun bourdaine et la berce du Caucase.

Ces plantes envahissantes sont très difficiles à éradiquer, mais la patience et la persévérance finissent par payer.

L'excavation, c'est-à-dire le retrait d'environ un mètre de terre avec les plantes, est une des méthodes suggérées. Cependant, elle est coûteuse, exige beaucoup de travail et n'est pas toujours un succès. Deux autres solutions consistent à les arracher à la main pour les petites surfaces (en utilisant un arrache-plantes pour ménager son dos) ou à empêcher la photosynthèse.

Prévenir la photosynthèse des plantes exotiques envahissantes est une approche non chimique très efficace qui consiste à priver les plantes de lumière et d'énergie. Les meilleures pratiques incluent le bâchage ou la tonte régulière.

Bâchage: Couvrir les zones infestées de bâches noires épaisses et opaques pour bloquer toute la lumière et empêcher ainsi la photosynthèse. Cette méthode est idéale pour les grandes surfaces et prend environ deux étés complets. Elle nécessite souvent un suivi avec des plantations indigènes.

Tonte/Coupe répétée : Couper fréquemment les parties vertes de la plante pour la priver de production d'énergie. Cette opération doit être effectuée régulièrement pour épuiser les réserves nutritives des racines. Il est possible aussi de contrôler la pousse de la renouée du Japon avec cette méthode s'il s'agit d'une haie plantée auparavant.

Élimination appropriée : Ne compostez pas les espèces envahissantes dans le compost municipal standard, car elles peuvent y survivre. Mettez-les plutôt à la poubelle.

Revégétalisation : Une fois la lumière éliminée et les plantes mortes, plantez immédiatement des espèces indigènes pour prévenir une nouvelle invasion.

<https://nature-action.qc.ca/comment-lutter-contre-les-evee/>

<https://jardinierparesseux.com/guide-ultime-de-s-plantes-envahissantes/>



Comité de l'environnement, APPELSJ :
Louis Gagnon, Lynda Hayes, Elaine Normandeau



«» BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT
418 875-2758 poste 703

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h

Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30

Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

NOUS SERONS FERMÉS

MARDI LE 24 JUIN ET MARDI LE 1^{ER} JUILLET

EXPOSITION

PIERRETTE VIGNEAULT, Artiste peintre

28 AVRIL AU 13 JUIN 2026



Artiste multidisciplinaire, elle maîtrise une grande variété de médiums. Sa pratique actuelle s'oriente vers les techniques mixtes, combinant collage, peinture acrylique, dessin et impression. Cette approche libre et intuitive lui permet de construire des œuvres riches en textures, en couches et en significations, où chaque élément raconte un fragment d'histoire ou d'émotion.

ARLETTE PARADIS, Multidisciplinaire

16 JUIN AU 15 AOÛT 2026



Arlette Paradis est essentiellement autodidacte est en 1984 qu'elle découvre la peinture à l'huile, médium qu'elle affectionne tout particulièrement pour ses nombreuses possibilités dans les couleurs, les textures, la recherche et la créativité.

Pour elle peindre est un état d'âme, c'est rendre une émotion, fixer un instant dans le temps.

Elle s'inspire d'une impression, d'un moment tendre, d'un doux sentiment de calme et de sérénité, d'une belle phrase, de la nature sous toutes ses formes, des enfants, des gens qui l'entourent, des saisons, de circonstances, de poésie.

Elle aime faire vivre aux gens un moment d'évasion, les faire voyager à travers ses couleurs et ses émotions.

Elle vous offre avec tendresse...

Ses couleurs... Sa Passion.



De retour cet été, le Club de lecture TD a pour objectif d'encourager et de renforcer les habitudes de lecture pour le plaisir et le goût d'apprendre, d'accroître les capacités de lecture des enfants et de réduire la perte des acquis au cours de l'été.

L'été est la saison par excellence pour trouver, explorer et partager ses passions! Alors, qu'est-ce qui enflamme ton imagination et pique ta curiosité?

Pour les jeunes de 3 à 12 ans du 20 juin au 29 août 2026.

Le Défi du lac est de retour !

samedi
22 août
2026



**Réservez dès maintenant
le samedi 22 août 2026.**

Après avoir rassemblé plus de 200 participants l'an dernier, l'événement participatif et rassembleur revient pour une nouvelle édition.

En solo, en famille, entre amis ou dans le cadre d'une activité d'entreprise, prenez part à une journée active et conviviale, en compagnie de notre **ambassadeur Alex Harvey**, athlète engagé et passionné et maintenant avocat chez BCF Avocats.

Sans compétition ni trophées, le Défi du Lac célèbre le plaisir de bouger tout en sensibilisant à la protection de l'environnement.

Une journée pour bouger, célébrer et faire une différence.

100 % des bénéfices seront remis à des organismes communautaires et des OBNL.

Marche

Course

Vélo

Planche à pagaie

Kayak

Restez à l'affût : la **préinscription obligatoire** ouvrira bientôt

www.defidulac.com



LARIVIÈRE AUX POMMES
DESIGN

GRAPHISME IMPRESSION SITE WEB

418 875-2965

lariviereauxpommesdesign.com

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca

Jean fait tout
HOMME À TOUT FAIRE.

418.998.8993

NOS SERVICES

- ENTRETIEN PAYSAGER
- TONTE DE PELOUSE
- CONSTRUCTION ESPACE EXTÉRIEUR
- NETTOYAGE PATIO/ARTICLES ÉTÉ
- TEINTURE PATIO
- Et bien plus!

RBQ - 5795-5692-01

ENTRETIENS ALLARD DU LAC



AMÉNAGEMENT :

- Créations / Mises à jour

VITRES :

- Intérieures/Extérieures



GRANDES SURFACES :

- Revêtements/Pavés/Etc.

ENTRETIENS :

- Tontes - Plates-bandes - Plages
- Ouvertures / Fermetures



ENTRETIENS ALLARD DU LAC

DÉNEIGEMENT :

- Entrées/Perrons/Terrasses



Contactez nous!

entretiensallard.com
entretiensallard@gmail.com



418-655-2381

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Alexandre Bélanger, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Anabelle Grosjean, Urbanisme et environnement
Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Ann-Julie Lamarre, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • alamarre@fossambault.com

Patrick Langevin, Travaux publics
Poste 236 • plangevin@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Cindy Larouche-Knox, Secrétariat, travaux publics
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Jérôme Mortier, Urbanisme et environnement
Poste 405 • jmortier@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571
ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ **418 905-0664**

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette) **418 875-3133**

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Andrée-Ann Dorval) **info@lacnf.org**

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux) **418 717-8188**

Club de pétanque (Joanne Papillon) **418 571-5572**

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli) **418 694-9634**

Comité des loisirs du DRAP **418 875-3144**

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile **418 842-9791**

Cercle des Fermières
(Michèle Robert) **418 688-9595**

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises) **418 571-0213**

Club de l'Âge d'Or
(Vivian Viviers) **581 309-4630**

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc) **418 875-2650**

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf **418 337-7525**

Comité d'orientation et de dépannage
(David Milot) **418 441-8840**

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon) **418 845-3081**

Catshalac (Robert Danis) **581 748-2636**

Club Huski (Lise Rivard) **418 875-2324**

Maison de la Famille Saint-Ambroise **418 847-1990**

CBJC **418 875-1120**

Corp. artistes et artisans de la J-C **418 875-3482**

Transport collectif de La Jacques-Cartier **418 844-2160**

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier **581 309-6262**

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand) **418 875-3038**

La ristourne. Plus grande. Plus généreuse.



**Découvrez ce qui détermine
le montant de votre part.**

Détails et conditions à
desjardins.com/ristourne

 **Desjardins**

Les excédents plus élevés de l'année financière 2025 permettent de verser cette année une ristourne plus grande et plus généreuse que celle de l'année 2024, pour un total de 505 millions de dollars en ristournes individuelles. Le montant de la ristourne individuelle et de la ristourne collective provient des excédents de l'année financière 2025 et est déterminé, au Québec, sur décision de l'assemblée générale annuelle de chacune des caisses et, en Ontario, par le conseil d'administration de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Pour plus de détails, consultez desjardins.com/ristourne ou adressez-vous à votre caisse.